

Communiqué de presse

Pose de la première pierre de logements sociaux, Résidence Lacerda

Vendredi 25 janvier 2013 à 11h30
à Saint-Loubès

Philippe Madrelle, Président du Conseil général de la Gironde, pose la première pierre de logements sociaux Résidence Lacerda à Saint-Loubès, ce vendredi 25 janvier à 11 h 30, en présence de Pierre Durand, Maire.

La Résidence Lacerda est un programme de 47 logements intergénérationnels réalisé par Logévie en étroite collaboration avec la mairie de Saint-Loubès, destiné aux familles et aux personnes âgées, à proximité du bourg. Il est composé de 39 logements collectifs et 8 logements individuels répartis comme suit : 21 T2 dont 7 adaptés aux personnes âgées et handicapées, 18 T3 et 8 T4.

Les logements sont conçus de manière à faciliter la vie quotidienne des seniors et à accompagner les premiers signes de dépendance au sein d'une résidence comportant des espaces communs de rencontres et d'échanges. Les cheminements entre les bâtiments et l'espace public sont étudiés pour des déplacements aisés et sécurisés.

Enfin, un cheminement piéton/vélo permettra de rallier plus rapidement le centre bourg et ses services et commerces (poste, médecin, boulanger, supérette, café...).

La construction aura la certification Qualitel et le niveau de performance énergétique THPE 2005.

Ce programme a bénéficié de deux subventions départementales :

► **au titre de la politique en faveur du logement, une subvention d'un montant de 287 000 €** pour 27 logements dont 6 adaptés aux personnes âgées ou handicapées se répartissant comme suit :

- 119 000 € au titre du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour 17 logements
- 150 000 € au titre du PLAI (Prêt Locatif Aide Intégration) pour 10 logements
- 18 000 € au titre des 6 logements adaptés.

► **au titre de la rénovation urbaine de Sainte-Eulalie, une subvention de 223 000 €** pour 20 logements, dont 1 adapté aux personnes âgées ou handicapées se répartissant ainsi :

- 70 000 € au titre du PLUS pour 10 logements
- 150 000 € au titre du PLAI pour 10 logements
- 3 000 € au titre du logement adapté.

Le Conseil général a également accordé sa garantie d'emprunt pour cette opération.



Contacts presse :

► Séverine Laverny

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - s.laverny@cg33.fr

► Brigitte Botte

05 56 99 51 31 - 06 23 83 92 36 - b.botte@cg33.fr

